

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 12 juin 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., VERMEZ N., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., PETIT E., GIRAULT M.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY), JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Personnel :
 - Reconduite du contrat des personnes s'occupant de l'accueil aux hébergements touristiques
 - Augmentation des heures de travail du service de portage de repas
- ✓ Baignade biologique :
 - Point sur l'ouverture du site
 - Tarif de location des bateaux
- ✓ Commission Travaux : point sur les dossiers en cours
- ✓ Maison de Chazemais : loyer à définir
- ✓ Personnel : adaptation du régime indemnitaire
- ✓ CTG – Mobilité : point sur le projet de questionnaire à la population
- ✓ Exposition La plume et le chemin : point sur les manifestations
- ✓ Point sur l'étude RCVCB
- ✓ Anim'canton :
 - demande de subvention du Comité des Fêtes de St Eloy et du Comité d'organisation de la foire de Chambérat
 - demande de la municipalité de La Chapelaude d'une aide pour la mise en place d'une exposition Simone Veil
- ✓ Aide à l'immobilier d'entreprise : éventuelles révisions
- ✓ Hôtel d'entreprises : départ du locataire
- ✓ Questions diverses

Espace Mosaïque : Point sur les subventions et calendrier des travaux

Le Président rappelle les travaux prévus dont le montant total est de 439 640 € :

- Bâtiment A :
 - Isolation thermique (menuiserie alu/pvc, isolation de la façade et des combles) : 235 200 € HT
 - Chauffage (pompe à chaleur air/air) : 53 000 € HT
 - Electricité (luminaire et armoires) : 10 800 € HT
- Bâtiment B :
 - Chauffage pompe à chaleur : 75 500 € HT
 - Electricité : 13 700 € HT
 - Isolation thermique : 19 000 € HT

Total : 407 200 € HT
Maitrise d'œuvre : 32 440 € HT

Point sur les subventions :

Nous avons sollicité une subvention au titre du Fonds Vert de 109 910 € et une subvention de la DETR de 44 290 € (qui portait uniquement sur les surfaces communes car les dossiers au titre des maisons de retraite ne sont pas recevables).

Au final, la commission Fonds Vert a décidé d'absorber la subvention DETR et nous alloue la somme de 153 874 €.

Après consultation du SDE, une autre source de financement serait possible. Il s'agit des fonds privés au titre des certificats d'économie d'énergie. Le SDE se charge des dossiers et de l'interface. Toutes les informations ont donc été fournies.

Aujourd'hui, le plan de financement de l'opération est le suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur				0,00%
autre mesure Fonds Vert		sollicité	153 874,00 €	35,00%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR	sollicité uniquement sur les salles communes	sollicité	0,00 €	0,00%
DSIL	sollicité uniquement sur les salles communes	sollicité		0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Contrat de Territoire	acquis	165 841,00 €	37,72%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques			319 715,00 €	72,72%
Taux de financement public				
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		60 000,00 €	
	Emprunt		59 925,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			119 925,00 €	27,28%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			439 640,00 €	

Comme suite à la demande de la Présidente de l'Espace Mosaïque, une réunion avec les membres de la commission travaux sera organisée afin de faire le point sur les petits travaux à réaliser rapidement et ceux prévus par l'architecte. Il convient également de travailler sur l'organisation du chantier.

Le phasage de travaux serait celui-ci :

A NOTER PLANNING (pour avis Maître d'ouvrage) DU VENDREDI 17 MAI 2024 :

ETUDE COMPLETE

JUIN 2024 : APD (Etude complète 1&2 : 407 200 € HT + 212 500 € HT)
JUILLET 2024 : PRO/DCE (Etude complète 1&2)

CHANTIER 1

AOÛT/SEPTEMBRE 2024 : APPEL D'OFFRE (Etude 1)
SEPTEMBRE 2024 : ANALYSE DES OFFRES (Etude 1)
OCTOBRE 2024 : CHOIX DES ENTREPRISES (Etude 1)
OCTOBRE 2024 : MOIS DE PREPARATION
NOVEMBRE 2024 : DEBUT DE CHANTIER (Bât A&B : Travaux isolation/menuiseries/élec./chauffages)
DECEMBRE 2024 : CHANTIER
JANVIER 2025 : CHANTIER
FEVRIER 2025 : RECEPTION DE CHANTIER

Personnel

- ✓ Reconduite des contrats du personnel affecté au service d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques

Le Conseil Communautaire décide de reconduire les deux contrats en cours qui s'achèvent au mois de juin :

- 1^{er} agent : 25 h/semaine
- 2^{ème} agent : 5 h/semaine

- ✓ Par ailleurs, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le versement d'une allocation de 50 €/mois à l'agent effectuant les 25 hebdomadaires afin de compenser le temps dévolu aux achats divers indispensables dans les gîtes.
- ✓ Augmentation du nombre d'heures de travail au service de portage de repas

Le nombre de clients a beaucoup augmenté ces derniers mois (70 aujourd'hui) et la tournée du vendredi qui permet la livraison des repas du samedi, dimanche et lundi s'achève à plus de 21 h. Il devient donc nécessaire de dédoubler cette tournée ce qui induit une modification des tournées et des heures travaillées.

On avait précédemment augmenté le nombre d'heures dévolues au service de portage de repas à 30 h hebdomadaires. Aujourd'hui, la solution consiste à effectuer une tournée supplémentaire le lundi matin et porter le temps de travail à 35 h hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir cette solution et de porter le nombre d'heures dédiées à ce poste à 35 h. L'agent en charge de ce service travaillant par ailleurs pour la commune de Saint Eloy d'Allier, la durée de travail à 35 h ne sera effective qu'à la suite de la validation de sa démission.

Régime indemnitaire

Quand le RIFSSEP a été adopté en septembre 2017, des plafonds ont été fixés arbitrairement notamment pour la catégorie C.

Au budget 2024, nous avons dédié une enveloppe supplémentaire au RIFSEEP et en conséquence pour certains agents ce plafond se trouve dépassé. En effet, pour les agents administratifs/agents sociaux/adjoints d'animation et pour les agents techniques, il était de 5 400 €. Il faut donc de nouveau délibérer pour augmenter ce plafond. La proposition est de retenir ce qui est préconisé par le décret, soit 10 800 €.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise au CST.

Baignade biologique

Le Président rappelle les difficultés à recruter des surveillants de baignade. Au final, les deux garçons titulaires du BNSSA ne pourront débiter leur contrat qu'à compter du 29 juin 2024.

Le planning est donc le suivant :

- Ouverture le 15 juin : uniquement le week-end car nous n'avons trouvé aucun surveillant à temps plein avant le 29 juin.
- Les week-ends du 15/16 et 22/23 juin 2024 seront assurés par un maitre-nageur rémunéré à travers une micro-entreprise (300 € le week-end).
- A partir du 29 juin jusqu'au 20 août : 2 surveillants de baignade titulaires du BNSSA.
- Du 20 août au 10 septembre : négociation en cours pour reprendre le maitre nageur des week-ends de juin.

Location du bateau

Le devis de location du bateau a été signé et il sera installé au plan d'eau d'Herculat du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les prix de location suivants :

- ½ heure : 18 €
- 1 heure : 30 €
- 2 heures : 55 €

Commission travaux

Le Vice Président, M. R. LAMY fait le point sur les dossiers en cours :

- ✓ Maison de Viplaix

Les locataires n'ont toujours pas déménagé. Ils sont dans l'attente de la signature définitive chez le notaire de l'acte d'achat de leur nouvelle maison.

En conséquence, les travaux prévus n'ont pas encore démarré et il n'est pas possible de chiffrer dans l'immédiat le coût de la rénovation si on choisit d'affecter le bien à un gîte.

- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Pour faire suite aux différentes constatations de dégâts liés aux infiltrations d'eau, les assurances décennales des entreprises qui sont intervenues sur le chantier ont été saisies par lettre recommandée.

Nous disposons des premiers retours avec des demandes de renseignements complémentaires. Par ailleurs, nous avons reçu un devis de l'entreprise A2L de 1 870 € HT concernant l'entretien de la climatisation.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à la signer.

- ✓ Gîte de Mesples

Les toitures des 3 gîtes sont à changer.

Un premier devis a été signé avec l'entreprise AUROY qui est intervenue dans un premier temps pour colmater les fuites d'eau dans l'attente du changement de la toiture.

✓ Atelier de Chazemais

La pompe à chaleur a été posée. Il reste quelques raccordements à réaliser.

Le carrelage a été fait.

L'électricien est en cours d'intervention.

La cuisine sera posée la dernière semaine de juin.

Si on tient compte de quelques finitions, la maison pourra être mise à la location au mois d'août.

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité le montant du loyer à 450 € net.

✓ Gite handicap de Chazemais

La motorisation du portail électrique est à changer. L'association locataire a produit un premier devis d'un montant de 2 390 € HT.

Le Conseil Communautaire décide de réaliser ces travaux mais de solliciter d'autres devis.

Un point sera fait sur les dossiers en cours concernant la Maison de Santé de La Chapelaude, les toitures des chalets de Mesples, la rénovation de la Maison de Viplaix.

CTG – Mobilité : point sur le projet de questionnaire à la population

La commission « CTG », qui se penche actuellement sur le problème de la mobilité, a retravaillé sur deux questionnaires. Le premier est à destination des plus de 60 ans et le second à l'attention des jeunes de moins de 25 ans.

Objectif : préciser les besoins en terme de mobilité de ces deux segments de population afin de mettre en place des projets qui seront soumis au Conseil Régional qui détient la compétence mobilité. En finalité, on souhaite obtenir un financement pour un véhicule électrique de 9 places.

Distribution du questionnaire :

1- un article sera publié dans le journal La Montagne afin d'informer globalement la population de la démarche et de permettre à ceux qui souhaitent spontanément répondre au questionnaire de se faire connaître auprès de leur mairie

2- chaque commune devra identifier une dizaine de personnes âgées et une dizaine de jeunes afin de les contacter pour les accompagner dans la rédaction du questionnaire

Délai : rendu des questionnaires au 31 août 2024

Exposition la plume et le chemin :

Le programme comprend 2 expositions :

✓ L'exposition fixe à Huriel qui aujourd'hui est installée avec le prêt d'objets, tableaux, livres, impressions du Musée de la Vallée Noire à La Châtre et en avant-première une copie du carton du dessin de Françoise PETROVICH sur George Sand réalisé pour la confection de la tapisserie d'Aubusson qui tombera de métier en 2026 à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la mort de l'écrivain. L'œuvre a une envergure de 7,50 m.

✓ L'exposition itinérante qui concerne plus précisément le roman et qui a été travaillée par l'association « Huriel au fil des siècles ». Des dates ont déjà été retenues sur les communes

traversées par le sentier par Solène qui a été recrutée pour travailler à la fois au PIT et sur l'exposition.

- ✓ Par ailleurs un programme de manifestations est prévu dans les communes traversées par le circuit : découverte de la cuisine de G. Sand, conférence, cinéma en plein air, spectacle déambulatoire avec musique traditionnelle, randonnées etc

L'inauguration de l'exposition dans la Toque d'Huriel aura lieu le 19 juin à 18 h.

Point sur l'étude RCVCB

Pour mémoire, le coût de l'étude est de 287 925 € HT

Factures réglées : 182 875 €

Factures reçues récemment : 85 387,50 €

Reste à payer : 19 662,50 €

Après un tour de table des communes, il s'avère que le travail n'est pas terminé et que des rendez-vous ont été reportés par le bureau d'étude. La partie d'étude liée aux actions de la Communauté de Communes n'est pas réalisée.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas régler les dernières factures.

Anim'canton

La commission a examiné l'octroi de subvention pour trois manifestations organisées par les Comité des Fêtes de St Eloy, le Comité d'organisation de la foire de Chambérat et la mairie de La Chapelaude pour une exposition sur Simone Veil.

Elle propose de ne pas donner une suite favorable à ces demandes. En effet, les Comité des Fêtes de St Eloy et d'organisation de la foire de Chambérat ont bénéficié de subventions les précédentes années, or le règlement précise que toute demande doit être précédée de 2 années blanches.

S'agissant du dossier de La Chapelaude, il n'est pas recevable dans le sens où seules les associations peuvent bénéficier du programme Anim'canton.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se ranger à l'avis de la commission considérant qu'il est cohérent de respecter le règlement d'attribution des subventions.

Aide à l'immobilier d'entreprise

Le Conseil Communautaire a délibéré en janvier 2024 sur la reconduction des aides à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le Département. A cette occasion, plafond de la participation a été augmenté à 15 000 € quelque soit le nombre d'emplois créés.

Le problème : nous venons de recevoir une lettre d'intention concernant une demande de subvention sur un dossier d'un montant de 375 000 € (70 000 € d'immobilier + 50 000 € d'aménagement pour du froid négatif + 250 000 € de machines de transformation).

Rappel : le prix de vente était faible, à 70 000 € (avis des Domaines 80 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %) et nous avons financé la rénovation des groupes froid à hauteur de 22 637 € HT.

En conséquence, une demande a été faite auprès des services du Conseil Départemental pour que le prix de vente des locaux soit considéré comme une première aide à l'entreprise et éviter l'ajout d'une subvention supplémentaire de 15 000 €.

Hôtel d'entreprises

Le locataire avait envoyé un courrier signifiant son congé pour le 24 juillet 2024. Il vient de nous contacter pour une prolongation jusqu'à la fin du mois d'août. A l'issue de son congé, une visite de ses locaux sera faite pour évaluer leur état et décider d'éventuels petits travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 23 juillet 2024 à 18 h à la salle des fêtes de Viplaix.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Emile PETIT